

Guide pour le remplissage de la demande de compte de base American Express® Business

Nous sommes heureux que vous ayez choisi l'un de nos produits. Vous pouvez remplir la demande à l'écran puis l'imprimer et nous l'envoyer avec votre signature en original et les pièces citées ci-dessous. Pour chaque produit, une demande de compte de base séparée doit être déposée.

Pièces à fournir

- **Copie de l'extrait du registre du commerce** (de moins de six mois) ou, si pas inscrit au RC, une **copie des actes constitutifs ou documents équivalents** ainsi que les **rapports annuels des deux dernières années** (cf. paragraphe 2 de la demande).
- **Copie authentifiée recto-verso d'une pièce d'identité officielle des requérants** (= personnes ayant pouvoir de signature au sein de l'entreprise) **de bonne qualité** (p. ex. passeport, carte d'identité, permis de conduire suisse, livret pour étrangers). La photo, la signature, le lieu et la date d'émission doivent être bien visibles (cf. paragraphe 11 de la demande).



Vous pouvez vous faire délivrer une copie authentifiée de votre pièce d'identité auprès des personnes et organismes suivants:

- des succursales ou filiales de Credit Suisse
- notaire ou autorité publique ou administrative, comme par exemple greffes de communes, contrôles des habitants, tribunaux
- Poste suisse («L'identification jaune»)
- guichet CFF (guichet de change ou Western Union)
- banques bénéficiant d'une autorisation en Suisse (y compris succursales de banques étrangères en Suisse)
- avocats inscrits au registre des avocats suisse



Si l'entreprise requérante est elle-même **cotée en bourse** ou est détenue en majorité de façon directe ou indirecte par une société cotée en bourse, nous n'avons alors **pas besoin de copies de pièces d'identité**.

- **Formulaire de procuration en annexe à la demande.** Le formulaire de procuration définit les autorisations des collaborateurs de votre entreprise à communiquer avec Swisscard par courrier, par téléphone et par e-mail (facultatif) ainsi qu'à octroyer et recevoir des ordres au nom de l'entreprise. Par ailleurs, ce formulaire de procuration a pour but de nommer des collaborateurs administrateurs de CompanyOnline. De surcroît, il permet de définir le destinataire de la facture globale/du relevé récapitulatif et de la carte/du NIP.

Informations utiles

Paragraphe 3 – Informations concernant le compte souhaité

Facturation/mode de paiement:

Pour la facturation, vous pouvez définir si la facture de carte est payée de manière centralisée par l'entreprise («facture globale») ou individuelle par le collaborateur («facture individuelle»).

- **Facture globale:**

L'entreprise reçoit la facture à payer directement et les collaborateurs reçoivent un relevé des transactions qu'ils ont effectuées. Attention: la facture globale n'est pas possible pour les associations et les fondations.

- **Facture individuelle:**

Le collaborateur reçoit la facture à payer directement et l'entreprise reçoit un relevé récapitulatif de toutes les transactions effectuées.

Merci de nous indiquer l'adresse de correspondance pour la facture globale/le relevé récapitulatif si elle est différente de l'adresse au paragraphe 2.

Important

Merci de nous indiquer dans le formulaire de procuration joint à l'annexe le destinataire (personne) de la facture globale/du relevé récapitulatif en cochant la case correspondante. Vous ne pouvez indiquer qu'un seul fondé de procuration comme destinataire.

Nouvelles cartes (et codes NIP) directement à:

Pour l'envoi de nouvelles cartes à l'entreprise, veuillez nous indiquer l'adresse de correspondance si elle est différente de l'adresse au paragraphe 2.

Important

Merci de nous indiquer dans le formulaire de procuration joint à l'annexe le destinataire (personne) des cartes ou des codes NIP en cochant la case correspondante. Vous ne pouvez indiquer qu'un seul fondé de procuration comme destinataire.

Paragraphe 5 – Détermination de l'activité commerciale

La société opérationnelle n'est pas un véhicule financier servant uniquement à gérer le patrimoine de l'ayant droit économique de la société. La société opérationnelle dispose d'une activité commerciale réelle (gestion d'une activité commerciale, de production ou de services ou d'une autre activité en forme commerciale) qui est exploitée dans ses propres locaux commerciaux avec son propre personnel.



Si l'entreprise requérante est une entreprise individuelle, vous pouvez ignorer le paragraphe 6 suivant «Identification du détenteur du contrôle» et remplir directement le paragraphe 7 «Identification de l'ayant droit économique». L'ayant droit économique doit être impérativement une personne physique.



Si l'entreprise requérante est une personne morale ou une société de personnes opérationnelle, nous vous prions de remplir dûment et correctement le paragraphe 6 «Identification du détenteur du contrôle». Vous pouvez ensuite ignorer le paragraphe 7 «Identification de l'ayant droit économique».

On entend par sociétés NON opérationnelles les personnes morales et sociétés de personnes, établissements, fondations, trusts, sociétés fiduciaires et liens similaires qui n'exploitent pas une activité commerciale, de production ou de services ou une autre activité en forme commerciale. Le but principal de telles sociétés réside dans la gestion du patrimoine de l'ayant droit économique.

Une société présente des indices qu'elle est une société de domicile en tant que société NON opérationnelle lorsque

a) elle ne dispose pas de ses propres locaux (adresse c/o, siège auprès d'un avocat, d'une société fiduciaire, d'une banque, etc.) ou

b) elle n'a pas de personnel propre.



Si l'entreprise requérante est une société NON opérationnelle, nous vous prions de continuer directement avec le paragraphe 8 «Prestations complémentaires».

Notre service clientèle se tient à votre disposition pour toute question éventuelle concernant la délimitation ou la qualification.

Paragraphe 6 – Identification du détenteur du contrôle (Formulaire K selon CDB 16)

Sont considérées comme détentrices du contrôle d'une société opérationnelle (par ex. SA, SARL, société en nom collectif et en commandite) les personnes physiques qui détiennent une participation d'au moins 25% du capital ou des voix de cette société.

Ces personnes peuvent contrôler ces sociétés directement ou indirectement (par ex. par le biais de personnes intermédiaires), seules ou en accord avec des tiers (par ex. par le biais de conventions d'actionnaires). Conformément à cette déclaration, on entend par détenteur du contrôle le **propriétaire de la société opérationnelle**.

Si ces personnes indiquées ci-dessus ne peuvent être identifiées, il convient alors de déclarer l'identité du membre le plus haut placé de l'organe de direction (par ex. président du conseil d'administration, gérant, PDG) comme détenteur du contrôle.

Les sociétés ou organisations suivantes **ne doivent faire aucune déclaration de détenteur de contrôle**: les personnes morales et sociétés de personnes non opérationnelles, les sociétés de domicile, les sociétés cotées en bourse, les instances officielles, les banques et autres intermédiaires financiers, les sociétés simples, les communautés de propriétaires par étages et copropriétaires, les associations et groupements d'intérêts.

Paragraphe 7 – Identification de l'ayant droit économique (Formulaire A selon CDB 16)

Ce paragraphe vaut uniquement pour les entreprises individuelles. On désigne par «ayant droit économique» le propriétaire des fonds destinés au règlement de la facture de carte et/ou versés de toute autre manière auprès de l'émettrice des cartes («A qui appartient l'argent?»).

- ➔ Si l'entreprise requérante est une entreprise individuelle, nous vous prions de remplir dûment et correctement le paragraphe 7 «Identification de l'ayant droit économique». L'ayant droit économique doit être impérativement une personne physique.

Lorsque plusieurs personnes physiques sont ayants droit économiques, veuillez utiliser un formulaire complémentaire «Identification de l'ayant droit économique» sur www.company-cards.ch

Paragraphe 8 – Prestations complémentaires

Membership Rewards Classic:

Profitez du programme de bonification d'American Express® et obtenez de précieux points Membership Rewards à chaque transaction (hors frais, intérêts, retraits d'espèces, crédits et arriérés), que vous pouvez échanger contre des primes utiles pour l'entreprise. Pour l'American Express Business Card, le programme coûte pour chaque compte de base 50 CHF par an (hors TVA). Il est inclus pour l'American Express Gold Business Card.

Retrait d'espèces:

Décidez si vos collaborateurs peuvent retirer des espèces avec la carte ou non.

Paragraphe 11 – Signatures

Veuillez vous assurer que toutes les informations sont intégralement remplies et qu'une ou deux personnes de la société ayant pouvoir de signature, en cas de droit de signature individuel ou collectif, signent la demande dans les champs prévus à cet effet. Les signatures doivent être en original (pas de copie, pas de numérisation).

Important

Veuillez également remplir dûment le formulaire de procuration en annexe de la demande.

Envoi

Veuillez nous envoyer la **demande dûment remplie et signée** avec tous les documents requis (copies authentifiées bien lisibles des pièces d'identité, extrait du RC ou documents équivalents, formulaire de procuration) à l'adresse indiquée dans la demande.